

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni à la Salle des fêtes, Place du 8 mai 1945, à Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

La séance est ouverte à 19h20

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Etaient présents :

- Catherine ARENOU
- Corinne BARBIER
- Pierre BEDIER
- Gérard BEGUIN
- Dominique BELHOMME
- Jean-Frédéric BERÇOT
- Alain BERTRAND
- Albert BISCHEROUR
- Mireille BLONDEL
- Maurice BOUDET
- Samuel BOUREILLE
- Monique BROCHOT
- Laurent BROSSE
- Jean-Michel CECCONI
- Pascal COLLADO
- Nathalie COSTE
- Julien CRESPO
- Amadou DAFF
- Patrick DAUGE
- François DAZELLE
- Michèle De VAUCOULEURS
- Christophe DELRIEU
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Maryse Di BERNARDO
- Sandrine DOS SANTOS
- Cécile DUMOULIN
- Pierre-Yves DUMOULIN
- Denis FAIST
- Jean-François FASTRE
- Paulette FAVROU
- Anke FERNANDES
- Philippe FERRAND
- Marie-Thérèse FOUQUES
- Jean-Louis FRANCCART
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE
- Pierre GAILLARD
- François GARAY
- Pierre GAUTIER
- Nicole GENDRON
- Monique GENEIX
- Philippe GESLAN
- Jean-Luc GRIS
- Patricia HAMARD
- Stéphane HAZAN
- Marc HONORE
- Suzanne JAUNET
- Stéphane JEANNE
- Thierry JOREL
- Dominique JOSSEAUME
- Karine KAUFFMANN
- Jean-Claude LANGLOIS
- Jacky LAVIGOGNE
- Paul LE BIHAN
- Michel LEBOUC
- Didier LEBRET
- Jean LEMAIRE
- Lionel LEMARIE
- Joël MANCEL
- Paul MARTINEZ
- Daniel MAUREY
- Ergin MEMISOGLU
- Philippe MERY
- Patrick MEUNIER
- Thierry MONTANGERAND
- Atika MORILLON
- Laurent MORIN
- Khadija MOUDNIB
- Guy MULLER
- Cyril NAUTH
- Djamel NEDJAR
- Karl OLIVE
- Gérard OURS-PRISBIL
- Marie PERESSE
- Patrick PERRAULT
- Dominique PIERRET
- Evelyne PLACET
- Michel PONS
- Pascal POYER
- Charles PRÉLOT
- Sophie PRIMAS
- Jocelyne REYNAUD-LEGER
- Hugues RIBAUT
- Jean-Marie RIPART
- Eric ROGER
- Éric ROULOT
- Servane SAINT-AMAUX
- Jean-Luc SANTINI
- Ghislaine SENÉE
- Philippe SIMON
- Frédéric SPANGENBERG
- Yannick TASSET
- Dominique TURPIN
- Michel VIALAY
- Michel VIGNIER
- Anne-Marie VINAY
- Jean-Michel VOYER
- Cécile ZAMMIT-POPESCU

Formant la majorité des membres en exercice (**98 présents** / 129 conseillers communautaires).

Etaients absents représentés ayant donné pouvoir (27) :

Serge ANCELOT à Jean-Luc SANTINI, **Dominique BOURE** à Eric ROULOT, **Pascal BRUSSEAU** à Maryse DI BERNARDO, **Lucas CHARME**L à Suzanne JAUNET, **Raphaël COGNET** à Atika MORILLON, **Papa Waly DANFAKHA** à François GARAY, **Sophie de PORTES** à Marc HONORE, **Fabienne DEVEZE** à Cécile ZAMMIT-POPESCU, **Dieynaba DIOP** à Albert BISCHEROUR, **Ali EL ABDI** à Pierre GAILLARD, **Fatiha EL MASAOU**I à Eric ROGER, **Monique FUHRER-MOGUEROU** à Laurent MORIN, **Yves GIARD** à Corinne BARBIER, **Michel HANON** à Pierre-Yves DUMOULIN, **Farid HATIK** à Mireille BLONDEL, **Fabrice LEPINTE** à Evelyne PLACET, **Georges MONNIER** à Patrick MEUNIER, **Laurent MOUTENOT** à Jean-Michel CECCONI, **Alain OUTREMAN** à Servane SAINT-AMAU, **Philippe PASCAL** à Catherine ARENOU, **Fabrice POURCHE** à Ergin MEMISOGLU, **Marie-Claude REBREYEND** à Charles PRELOT, **Jocelyn REINE** à Frédéric SPANGENBERG, **Rama SALL** à Michel LEBOU, **Josiane SIMON** à Laurent BROSSE, **Elodie SORNAY** à François DAZELLE, **Aude TOURET** à Michèle De VAUCOULEURS.

Etaients absents non représentés (4) : Stephan CHAMPAGNE, Catherine DELAUNAY, Khadija GAMRAOUI-AMAR, Michel TAILLARD.

AU COURS DE LA SEANCE :

Arrivés en cours de séance (5) :

Stephan CHAMPAGNE (arrivé au point 7), Lucas CHARME L (arrivé au point 2), Fabienne DEVEZE (arrivée au point 2), Khadija GAMRAOUI-AMAR (arrivée au point 2), Elodie SORNAY (arrivée au point 11).

Absents représentés ayant donné pouvoir (4) :

Amadou DAFF (départ au point 40) à Lucas CHARME L, **Pierre GAUTIER** (départ au point 10) à Pierre-Claude DESSAIGNES, **Karine KAUFFMANN** (départ au point 36) à Nicolle GENDRON, **Marie PERESSE** (départ au point 38) à Pascal COLLADO.

Secrétaire de séance : Maurice BOUDET

- Le Secrétaire de séance fait l'appel.
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 novembre 2016 : Adopté à l'unanimité.

125 voix Pour

0 voix Contre

0 Abstention

0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

N°	Titre	Détail des votes
CC_2016_12_15_01	<p data-bbox="454 678 1038 730">Fixation des attributions de compensation n°4 - Exercice 2016</p> <p data-bbox="454 763 1050 815"><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p data-bbox="454 846 778 869">Le Conseil communautaire :</p> <p data-bbox="454 900 1038 981">FIXE le montant des attributions de compensation provisoires n°4 au titre de 2016 pour chacune des communes membres de la Communauté Urbaine.</p>	<p data-bbox="1080 264 1342 293">Adoptée à la majorité :</p> <p data-bbox="1080 322 1225 344">72 voix Pour</p> <p data-bbox="1080 376 1251 398">37 voix Contre</p> <p data-bbox="1080 405 1390 1010">(BRUSSEAU P., CRESPO J., DI BERNARDO M., FAIST D., GESLAN P., HAZAN S., FRANCCART J.L., MERY P., JOREL T., LAVIGOGNE J., LE BIHAN P., REINE J., SPANGENBERG F., SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., LEMAIRE J., KAUFFMANN K., GENDRON M., COLLADO P., PONS M., PERESSE M., MANCEL J., MARTINEZ P., MAUREY D., FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., TASSET Y., RIBAUT H., REYNAUD-LEGER J., VIGNIER M.)</p> <p data-bbox="1080 1039 1257 1061">15 Abstentions</p> <p data-bbox="1080 1068 1390 1337">(BERÇOT J.F., BOUDET M., FAVROU P., FERNANDES A., FERRAND P., DESSAIGNES P.C., GIARD Y., SIMON P., NEDJAR D., VINAY A.M., LEPINTE F., FOUQUES M.T., BARBIER C., LEMARIE L., JOSSEAUME D.)</p> <p data-bbox="1080 1344 1382 1395">1 n'a pas pris part au vote (NPPV)</p> <p data-bbox="1080 1402 1382 1424">(FRANCOIS DAINVILLE H.)</p>

<p>CC_16_12_15_02</p>	<p>Approbation de la liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » ainsi que de la consistance du domaine public routier transféré</p> <p><u>Rapporteur : Christophe DELRIEU, VP Voirie espace public et propreté</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » ainsi que la consistance du domaine public routier transféré à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise</p> <p>DONNE délégation d'attributions au Président pour l'ensemble des actes nécessaires à la mise à disposition puis au transfert définitif de propriété des voies, accessoires et dépendances du domaine public communautaire.</p>	<p>Adoptée à la majorité :</p> <p>96 voix Pour</p> <p>4 voix Contre (HATIK F., FOUQUES M.T., PERRAULT P., POYER P.)</p> <p>25 Abstentions (BLONDEL M., BROCHOT M., NEDJAR D., REINE J., SPANGENBERG F., SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., LEPINTE F., KAUFFMANN K., GENDRON M., COLLADO P., PONS M., PERESSE M., MANCEL J., MARTINEZ P., MAUREY D., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., PLACET E., TASSET Y., RIBAUT H.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (DAFF A.)</p>
<p>CC_16_12_15_03</p>	<p>Police intercommunale de l'ex communauté de communes Seine Mauldre : restitution du service à la commune d'Aubergenville</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>RESTITUE le service « Police Intercommunale » exercé par l'ex-CCSM à la commune d'Aubergenville,</p> <p>APPROUVE la convention de répartition du personnel</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention,</p> <p>DONNE délégation d'attributions au Président pour la conclusion de l'ensemble des documents contractuels nécessaires ou consécutifs à la restitution du service « Police Intercommunale » exercé par l'ex-CCSM à la commune d'Aubergenville.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>123 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstention</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (LEMARIE L., JOSSEAUME D., GAMRAOUI-AMAR K.)</p>

<p>CC_16_12_15_04</p>	<p>Service « bus phone » de l'ex CAPAC : restitution de la compétence a la commune de Conflans-Sainte-Honorine</p> <p><u>Rapporteur : P-Y. Dumoulin, VP Déplacement, mobilité et accessibilité</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>RESTITUE la compétence de l'ex-CAPAC « service Bus Phone » à la commune de Conflans-Sainte-Honorine à compter du 1^{er} janvier 2017,</p> <p>APPROUVE la convention de répartition du personnel,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention,</p> <p>DONNE délégation d'attributions au Président pour la conclusion de l'ensemble des documents contractuels nécessaires ou consécutifs à la restitution du service Bus Phone à la Commune de Conflans-Sainte-Honorine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>125 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstention</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (VINAY A.M.)</p>
<p>CC_16_12_15_05</p>	<p>Service « navette bleue » de l'ex CAPAC : restitution de la compétence a la commune de Poissy</p> <p><u>Rapporteur : P-Y. Dumoulin, VP Déplacement, mobilité et accessibilité</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>RESTITUE la compétence de l'ex-CAPAC « Navette Bleue » à la commune de Poissy à compter du 1^{er} janvier 2017,</p> <p>DONNE délégation d'attributions au Président pour la conclusion de l'ensemble des documents contractuels nécessaires ou consécutifs à la restitution du service Navette Bleue à la Commune de Poissy.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>118 pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstention</p> <p>8 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (PRIMAS S., BÉDIER P., ROULOT E., BOURE D., LEBRET D., PONS M., JOSSEAUME D., GAMRAOUI-AMAR K.)</p>
<p>CC_16_12_15_06</p>	<p>Lancement d'une délégation de service public pour la gestion des services accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), activités périscolaires (APS) et animation du temps de midi</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le principe d'un contrat de concession sous forme d'une délégation de service public pour la gestion des Services d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH), des Activités Périscolaires (APS) et d'Animation du temps de midi sur les communes de Vaux-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Juziers, Tessancourt-sur-Aubette, Brueil-en-Vexin, Jambville, Oinville-sur-Montcient, Bouafle et Meulan,</p> <p>AUTORISE le Président à mener la procédure de consultation et de mise en concurrence prévue par l'ordonnance n°2016-065 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n°2016-86 du 1^{er} février 2016 et ce conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>121 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., GAUTIER P.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (SPANGENBERG F.)</p>

<p>CC_16_12_15_07</p>	<p>Lancement d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable des communes de Brueil-en-Vexin, Drocourt, Evécquemont, Fontenay-Saint-Père, Sailly et Vaux-sur-Seine</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc SANTINI, VP Politique de l'eau et assainissement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le principe de la Délégation de Service Public de type affermage pour l'exploitation du service d'eau potable des communes de Brueil en Vexin, Drocourt, Evécquemont, Fontenay Saint Père, Sailly et Vaux sur Seine selon les conditions fixées par le document présentant les caractéristiques essentielles du service délégué</p> <p>AUTORISE le Président à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>106 voix pour</p> <p>3 voix contre (JOREL T., LE BIHAN P., NEDJAR D.)</p> <p>16 abstentions (FAIST D., GESLAN P., HAZAN S., SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., LEBRET D., LEPINTE F., MARTINEZ P., MAUREY D., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., REYNAUD-LEGER J., VIGNIER M.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (GARAY F., DANFAKHA P.W.)</p>
<p>CC_16_12_15_08</p>	<p>Délégation de service public de distribution d'eau potable de la ville des Mureaux avec Suez eau France : avenant n°1</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc SANTINI, VP Politique de l'eau et assainissement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'intégration du service d'eau potable de la commune de Bouafle dans la délégation de service public de distribution d'eau potable de la ville des Mureaux du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2022,</p> <p>AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de DSP eau potable avec Suez Eau France pour les communes des Mureaux et de Bouafle.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>118 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DEVEZE F., BEGUIN G., SPANGENBERG F., JOSSEAUME D., GAMRAOUI-AMAR K.)</p>
<p>CC_16_12_15_09</p>	<p>Délégation de service public de distribution d'eau potable du SIAEP de Mézy – Juziers – Hardricourt avec la SFDE : avenant n° 2</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc SANTINI, VP Politique de l'eau et assainissement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'intégration du service d'eau potable de la commune de Gargenville dans la délégation de service du Syndicat intercommunal pour l'Alimentation en eau potable de Juziers, Mézy sur Seine, et Hardricourt avec la société SFDE du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019</p> <p>AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de DSP eau potable du Syndicat intercommunal pour l'Alimentation en eau potable de Juziers, Mézy sur Seine, et Hardricourt avec la Société Française de Distribution d'Eau pour les communes de Juziers, Mézy sur Seine, Hardricourt et Gargenville.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>121 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G., JOSSEAUME D.)</p>

<p>CC_16_12_15_10</p>	<p>Délégation de service public d'assainissement de 23 communes avec Suez eau France : avenant n°1</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc SANTINI, VP Politique de l'eau et assainissement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'intégration du service d'assainissement de la commune de Poissy dans la délégation de service public d'assainissement avec Suez Eau France sur le territoire des communes Arnouville les Mantes, Boinville en Mantois, Buchelay, quartier Elisabethville à Epône, Follainville Dennemont, Fontenay Mauvoisin, Fontenay Saint Père, Gargenville, Goussonville, Guernes Guerville, Hargeville, Jouy Mauvoisin, Jumeauville, Magnanville, Mantes la Jolie, Mantes la Ville, Méricourt, Perdreauxville, Porcheville, Rolleboise, Rosny sur Seine et Soindres à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017,</p> <p>AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public correspondant.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>122 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (SPANGENBERG F.)</p>
<p>CC_16_12_15_11</p>	<p>Rapports d'activité 2015 des concessionnaires de service public de la Communauté urbaine</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des rapports d'activité 2015.</p>	<p>Les Conseillers prennent acte.</p>
<p>CC_16_12_15_12</p>	<p>Budget principal : reprise et constitution de provisions</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE la reprise de la provision pour risque de créances irrécouvrables d'un montant de 596 007,78 euros, émise sur le budget principal et constatée selon le régime budgétaire,</p> <p>CONSTITUE une provision pour risque d'un montant de 596 007,78 euros sur le budget principal et constatée selon le régime de droit commun (semi-budgétaire).</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>97 voix pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.,)</p> <p>25 abstentions (BRUSSEAU P., CRESPO J., DI BERNARDO M., FAIST D., GESLAN P., HAZAN S., JOREL T., LAVIGOGNE J., LE BIHAN P., REINE J., SPANGENBERG F., SENE E. G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., LEBRET D., LEMAIRE J., LEPINTE F., MARTINEZ P., MAUREY D., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., REYNAUD-LEGER J., VIGNIER M.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (CHARMEL L.)</p>

<p>CC_16_12_15_13</p>	<p>Budget annexe « immobilier d'entreprises » : reprise et constitution de provisions</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE la reprise de la provision pour risque de créances irrécouvrables d'un montant de 25 000 euros, comptabilisée sur le budget annexe « immobilier d'entreprises » et constatée selon le régime budgétaire,</p> <p>CONSTITUE une provision pour risque d'un montant de 25 000 euros sur le budget annexe « immobilier d'entreprises » et constatée selon le régime de droit commun (semi-budgétaire).</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>93 voix pour</p> <p>4 voix contre (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>25 abstentions (BRUSSEAU P., CRESPO J., DI BERNARDO M., FAIST D., GESLAN P., HAZAN S., JOREL T., LAVIGOGNE J., LE BIHAN P., REINE J., SPANGENBERG F., SENE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., LEBRET D., LEMAIRE J., LEPINTE F., MARTINEZ P., MAUREY D., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., REYNAUD-LEGER J., VIGNIER M.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (SANTINI J.L., DUMOULIN P.Y., ANCELOT S., HAMARD P., HANON M.)</p>
<p>CC_16_12_15_14</p>	<p>Approbation de l'option d'assujettissement à la TVA pour les services publics d'assainissement collectif et non collectif</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'option d'assujettissement à la TVA pour les services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif,</p> <p>PRECISE la prise d'effet au 1^{er} janvier 2017,</p> <p>AUTORISE le Président à signer les déclarations d'option d'assujettissement à la TVA pour les services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>125 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (COLLADO P., DAUGE P.)</p>
<p>CC_16_12_15_15</p>	<p>Fixation des tarifs et redevances eau et assainissement</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE les tarifs et redevances eau et assainissement,</p> <p>DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017,</p> <p>AJOUTE que les tarifs et redevances ainsi adoptés seront communiqués aux délégataires concernés.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>122 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BERÇOT J.F., FASTRE J.F., FRANCOIS DAINVILLE H., REINE J., LEMARIE L.)</p>

<p>CC_16_12_15_16</p>	<p>Fixation de la redevance spéciale des déchets industriels et commerciaux assimilés aux ordures ménagères</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>FIXE à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant de la RS sur le territoire des communes de Buchelay, Drocourt, Follainville-Dennemont, Guerville, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Porcheville, Rolleboise et Rosny-sur-Seine,</p> <p>RECONDUIT les RS définies par les dispositions de la délibération de l'ex-CAPAC en date du 31/03/2015 pour les RS d'enlèvement des DIC des territoires des communes de Poissy et de Conflans-Sainte-Honorine,</p> <p>FIXE le tarif de la RS des DIC de la commune d'Achères,</p> <p>MAINTIENT les modalités de recouvrement instituées par chacun des anciens EPCI,</p> <p>AUTORISE le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>123 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (HONORÉ M., HAMARD P., VINAY A.M., De PORTES S.)</p>
<p>CC_16_12_15_17</p>	<p>Décision modificative n°1 - exercice 2016 - budget principal</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2016 du budget principal de la Communauté Urbaine, arrêté à la somme de 2 031 000,00 €,</p> <p>PREND acte de l'impossibilité de la communauté urbaine de procéder, pour l'exercice 2016, à l'ensemble des amortissements obligatoires.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>86 voix pour</p> <p>33 voix contre (BRUSSEAU P., CRESPO J., DI BERNARDO M., FAIST D., GESLAN P., HAZAN S., FRANCCART J.L., JOREL T., LAVIGOGNE J., LE BIHAN, SENE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., LEMAIRE J., LEPINTE F., KAUFFMANN K., GENDRON M., COLLADO P., PONS M., PERESSE M., MANCEL J., MARTINEZ P., MAUREY D., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., TASSET Y., RIBAUT H., REYNAUD-LEGER J., VIGNIER M., JOSSEAUME D., GAMRAOUI-AMAR K.)</p> <p>7 abstentions (FAVROU P., DESSAIGNES P.C., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., LEMARIE L.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (HATIK F.)</p>

<p>CC_16_12_15_18</p>	<p>Décision modificative n°1 - exercice 2016 - budget annexe assainissement</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe Assainissement,</p> <p>PREND acte de l'impossibilité de la communauté de procéder, pour l'exercice 2016, à l'ensemble des amortissements obligatoires.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>114 voix pour</p> <p>2 voix contre (SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A)</p> <p>8 abstentions (REINE J., SPANGENBERG F., SENE G., COSTE N., FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (PONS M., DAUGE P., VIALAY M.)</p>
<p>CC_16_12_15_19</p>	<p>Décision modificative n°1 - exercice 2016 - budget annexe immobilier d'entreprises</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de Décision Modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe Immobilier d'entreprises.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>116 voix pour</p> <p>2 voix contre (SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A)</p> <p>6 abstentions (SENE G., COSTE N., FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BOUREILLE S., FRANCOIS DAINVILLE H., RIBAUT H.)</p>
<p>CC_16_12_15_20</p>	<p>Approbation d'une convention de fonds de concours avec la commune de Mainvilliers pour le financement de travaux de voirie</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de fonds de concours avec la commune de Morainvilliers pour le financement de travaux de voirie,</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>124 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (EL ABDI A., COSTE N., NAUTH C.)</p>
<p>CC_16_12_15_21</p>	<p>Ouverture de crédits par anticipation – exercice 2017 – budget principal</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2017 du budget principal.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>125 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FRANCOIS DAINVILLE H., PONS M.)</p>

<p>CC_16_12_15_22</p>	<p>Ouverture de crédits par anticipation - exercice 2017 - budget annexe assainissement</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE les ouvertures de crédits par anticipation sur la section d'investissement du budget annexe Assainissement 2017 de la communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>120 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BERÇOT J.F., CECCONI J.M., FAVROU P., GESLAN P., CHAMPAGNE S., CHARMEL L., MOUTENOT L.)</p>
<p>CC_16_12_15_23</p>	<p>Ouverture de crédits par anticipation - exercice 2017 - budget annexe eau potable</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE les ouvertures de crédits par anticipation, pour 2017, du budget annexe Eau potable,</p> <p>RAPPELLE le montant des crédits de paiement ouverts par la délibération n°2014-162 du 14 octobre 2014 du Conseil Communautaire de la CAMY relatifs à l'autorisation de programme « Interconnexion Mantes la Jolie et Mantes la Ville ».</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>125 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BROSSE L., JOSSEAUME D.)</p>
<p>CC_16_12_15_24</p>	<p>Ouverture de crédits par anticipation - exercice 2017 - budget annexe régie assainissement</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE les ouvertures de crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2017, du budget annexe Régie à autonomie financière Assainissement.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>109 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>18 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (OLIVE K., ARENOU C., GARAY F., DEVEZE F., DANFAKHA P.W., HAZAN S., GIARD Y., LE BIHAN P., REINE J., SPANGENBERG F., LEPINTE F., FOUQUES M.T., BARBIER C., PERRAULT P., PLACET E., POYER P., PASCAL P., REYNAUD-LEGER J.)</p>
<p>CC_16_12_15_25</p>	<p>Ouverture de crédits par anticipation - exercice 2017 - budget annexe régie eau potable</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE les ouvertures de crédits par anticipation, au titre de l'exercice 2017, du budget annexe Régie à autonomie financière Eau potable.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>121 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>6 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (GARAY F., DANFAKHA P.W., FERNANDES A., FRANCOIS DAINVILLE H., LE BIHAN P., FOUQUES M.T.)</p>

<p>CC_16_12_15_26</p>	<p>Ouverture de crédits par anticipation - exercice 2017 - budget annexe immobilier d'entreprises</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE les ouvertures de crédits par anticipation, pour 2017, du budget annexe Immobilier d'entreprises.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>120 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (GARAY F., BEGUIN G., BOUDET M., DANFAKHA P.W., VINAY A.M., COSTE N., GENDRON M.)</p>
<p>CC_16_12_15_27</p>	<p>Ouverture de crédits par anticipation - exercice 2017 - budget annexe activités culturelles</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE les ouvertures de crédits par anticipation, pour 2017, du budget annexe Activités culturelles.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>122 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (GARAY F., FAVROU P., DANFAKHA P.W., HAZAN S., FRANCOIS DAINVILLE H.)</p>
<p>CC_16_12_15_28</p>	<p>Ajustement des AP/CP - exercice 2016 - budget annexe assainissement</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'ajustement des échéanciers des crédits de paiement liées aux autorisations de programmes suivantes, pour le budget annexe de l'Assainissement,</p> <p>PRECISE que l'ensemble des crédits de paiement fera l'objet d'un ajustement à l'issue du vote du Budget Primitif 2017.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>115 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>2 abstentions (MARTINEZ P., MAUREY D.)</p> <p>10 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BÉDIER P., ROULOT E., BOURE D., DUMOULIN C., MEUNIER P., MONNIER G., TOURET A., TURPIN D., De VAUCOULEURS M., REYNAUD-LEGER J.)</p>
<p>CC_16_12_15_29</p>	<p>Encaissement à distance des recettes par carte bancaire : prise en charge des impayés</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ACCEPTE de prendre en charge les risques d'impayés inhérents à l'encaissement à distance des recettes par carte bancaire (par téléphone ou par internet) provenant de toute contestation du porteur.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>126 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (BROSSE L.)</p>

<p>CC_16_12_15_30</p>	<p>Avis sur les demandes de dérogation au repos dominical des commerces pour l'année 2017</p> <p><u>Rapporteur : Pierre BEDIER, VP Grands projets et attractivité économique</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>EMET un avis favorable aux demandes reçues de dérogation au repos dominical pour l'année 2017 pour les branches d'activités des commerces non alimentaires et alimentaires, à l'exclusion des hypermarchés (NES 52.1F),</p> <p>DEMANDE au Président de notifier cet avis auprès des communes concernées.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>121 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>5 abstentions (VINAY A.M., SENE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (PLACET E.)</p>
<p>CC_16_12_15_31</p>	<p>Harmonisation du temps de travail au sein de la Communauté urbaine</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'uniformisation du temps de travail et des droits à congés pour les agents de la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017,</p> <p>APPROUVE la déduction de la journée de solidarité d'une journée d'ARTT,</p> <p>APPROUVE la possibilité d'alimenter le CET jusqu'au 31 janvier de l'année N+1 par le solde des congés annuels, des jours de fractionnement et des jours d'ARTT de l'année N, et d'autoriser le report du solde des congés de l'année N jusqu'au 31 janvier de l'année N+1,</p> <p>APPROUVE la création de trois temps de travail et droits aux jours d'ARTT, différenciés selon les fonctions exercées.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>111 voix pour</p> <p>6 voix contre (ROULOT E., BOURE D., SENE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N.)</p> <p>5 abstentions (LEBOUC M., BOUDET M., BROCHOT M., NEDJAR D., FOUQUES M.T.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (SALL R., DI BERNARDO M., KAUFFMANN K., COLLADO P., GAMRAOUI-AMAR K.)</p>
<p>CC_16_12_15_32</p>	<p>Application du régime de transfert « primes points » aux agents contractuels</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE une réduction des primes versées aux agents contractuels à hauteur du transfert primes points, par équité avec les fonctionnaires, dans le cas où la définition des conditions de rémunération dans l'acte d'engagement (référence à un échelon d'un grade) conduit les intéressés à bénéficier de la revalorisation indiciaire.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront imputés sur le chapitre 012, article 64131 du budget communautaire.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>116 voix pour</p> <p>1 voix contre (CRESPO J.)</p> <p>5 abstentions (BOUDET M., FAVROU P., FERNANDES A., REYNAUD-LEGER J., VIGNIER M.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FERRAND P., LE BIHAN P., LEMAIRE J., OURS-PRISBIL G., PERRAULT P.)</p>

<p>CC_16_12_15_33</p>	<p>Adoption d'un règlement intérieur de formation</p> <p>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le règlement intérieur de formation et de déplacement des élus et des agents de la Communauté urbaine,</p> <p>AUTORISE le Président à mettre en œuvre ce règlement et notamment à signer tous les actes administratifs liés à la gestion de la formation et des frais subséquents engagés par les agents et les élus dans les conditions mentionnés audit règlement intérieur.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>118 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BOUREILLE S., BROCHOT M., FASTRE J.F., FRANCOIS DAINVILLE H., JEANNE S.)</p>
<p>CC_16_12_15_34</p>	<p>Modification du tableau des effectifs</p> <p>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la modification du tableau des effectifs tenant compte des transferts de personnel intégrant la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017,</p> <p>APPROUVE la modification du tableau des effectifs tenant compte de la restitution des compétences aux communes de la police municipale et du Bus Phone à compter du 1^{er} janvier 2017,</p> <p>APPROUVE la modification du tableau des effectifs tenant compte de la création de grades permettant la nomination des agents promus au titre de l'année 2016 ainsi que le recrutement de collaborateurs nécessaire à l'exercice des compétences élargies qui incombent à la communauté urbaine à compter du 1^{er} décembre 2016,</p> <p>PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la communauté urbaine au chapitre budgétaire 012.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>116 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>10 abstentions (BOUDET M., SENE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., FOUQUES M.T. GAMRAOUI-AMAR K.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (COSTE N.)</p>
<p>CC_16_12_15_35</p>	<p>Extension des titres repas à l'ensemble des agents de la Communauté urbaine</p> <p>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'extension de la fourniture des titres repas à l'ensemble des agents de la CU GPS&O à compter du 1^{er} janvier 2017,</p> <p>FIXE la valeur faciale du titre repas à 7 euros,</p> <p>FIXE la participation de la Communauté urbaine à 60 % de la valeur du titre, soit 4,20 euros.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>122 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (ROULOT E., BOURE D., SENE G., PONS M., REBREYEND M.C.)</p>

<p>CC_16_12_15_36</p>	<p>Convention de coopération pour l'établissement des modalités d'administration fonctionnelle des logiciels partagés des bibliothèques pour l'année 2017</p> <p><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU, VP Action culturelle</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de coopération pour l'établissement des modalités d'administration fonctionnelle des logiciels partagés des bibliothèques avec chacune des 5 communes concernées, pour une durée de six mois,</p> <p>AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>122 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DAFF A., EL MASAOUDI F., VINAY A.M., LANGLOIS J.C., VIALAY M.)</p>
<p>CC_16_12_15_37</p>	<p>Convention relative au projet d'installation d'un musée Le Corbusier sur le territoire de la Communauté urbaine</p> <p><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU, VP Action culturelle</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention relative au projet d'installation d'un musée Le Corbusier sur le territoire de la Communauté urbaine</p>	<p>Adoptée à la majorité <u>(Vote à bulletins secrets, à la demande de plus d'un tiers des membres présents)</u></p> <p>66 voix pour</p> <p>49 voix contre</p> <p>9 abstentions</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV)</p>
<p>CC_16_12_15_38</p>	<p>Convention relative à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de la Communauté urbaine avec l'académie de Versailles et la DRAC d'Île de France</p> <p><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU, VP Action culturelle</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention relative à l'éducation artistique et culturelle avec l'académie de Versailles et la DRAC d'Île de France,</p> <p>AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>122 voix pour</p> <p>2 voix contre (HAZAN S., RIPART J.M.)</p> <p>1 abstention (BOUDET M.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (ROULOT E., BOURE D.)</p>

<p>CC_16_12_15_39</p>	<p>Mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires définis dans le schéma directeur d'accessibilité du STIF</p> <p><u>Rapporteur : P-Y. DUMOULIN, VP Déplacement, mobilité et accessibilité</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>S'ENGAGE à respecter le calendrier de mise en accessibilité des points d'arrêt qui relèvent des compétences de la CU GPS&O,</p> <p>S'ENGAGE à maintenir accessible les points d'arrêts déjà accessibles dont la liste fournie en annexe,</p> <p>DÉCIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en accessibilité des arrêts dont la liste est fournie en annexe,</p> <p>S'ENGAGE à financer à hauteur de 30% les opérations de mise en accessibilité des arrêts dont la CU GPS&O est maître d'ouvrage, et dont la liste est fournie en annexe,</p> <p>PRECISE que les arrêts indiqués comme étant en Impossibilité Technique Avérée ne pourront être mis en accessibilité pour les raisons techniques précisées dans le document annexe à la délibération,</p> <p>AUTORISE le Président à signer le Schéma Directeur d'Accessibilité et l'Agenda D'Accessibilité Programmée de la Région Ile-de-France.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>122 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>2 abstentions (REINE J., SPANGENBERG F.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BELHOMME D., HONORÉ M., BOUDET M.)</p>
<p>CC_16_12_15_40</p>	<p>OPAH « copropriétés dégradées du Val Fourré » - subvention au bénéfice du syndicat des copropriétaires de la résidence forêt de Sully - tranche 2</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Michel VOYER, VP Habitat, politique du logement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DÉCIDE d'attribuer au syndicat des copropriétaires de la copropriété « Forêt de Sully » à Mantes-la-Jolie une subvention correspondant à 35 % du montant HT des travaux sur parties communes de la deuxième tranche, et plafonné à 61 511 €,</p> <p>AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>93 voix pour</p> <p>16 voix contre (BRUSSEAU P., CRESPO J., JOREL T., LE BIHAN P., LEBRET D., LEPINTE F., MANCEL J., MAUREY D., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., DAUGE P., PERRAULT P., PLACET E., POYER P.)</p> <p>14 abstentions (FAVROU P., DI ERNARDO M., FAIST D., GESLAN P., HAZAN S., FASTRE J.F., GIARD Y., LAVIGOGNE J., LEMAIRE J., PONS M., DAZELLE F., BARBIER C., REYNAUD-LEGER J., VIGNIER M.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DEVEZE F., BELHOMME D., LEMARIE L., JOSSEAUME D.)</p>

<p>CC_16_12_15_41</p>	<p>Lancement d'une étude préalable au plan d'action de la restauration des continuités écologiques</p> <p><u>Rapporteur : Eric ROULOT, VP Développement durable, environnement et espace aquatique</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le lancement d'une étude préalable au plan d'action de la restauration des continuités écologiques,</p> <p>PRECISE que le Président engagera, par décision prise par délégation du conseil communautaire, les démarches en vue d'obtenir le financement de l'étude préalable ainsi que le financement du projet de restauration des continuités écologiques par le FEDER et les autres sources de financement existantes.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>124 voix pour</p> <p>1 voix contre (BOUDET M.)</p> <p>2 abstentions (DAZELLE F., GAMRAOUI-AMAR K.)</p> <p>0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)</p>
<p>CC_16_12_15_42</p>	<p>Subventions 2017 : versement d'acomptes aux associations culturelles</p> <p><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU, VP Action culturelle</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d'acomptes sur subventions 2017, à hauteur de 25 % du montant attribué au budget primitif 2016 aux associations précitées,</p> <p>AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>118 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (BOUDET M., FAVROU P., LEBRET D., MANCEL J.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (ARENOU C., LEPINTE F., PLACET E., PASCAL P., LEMARIE L.)</p>
<p>CC_16_12_15_43</p>	<p>Subventions 2017 : versement d'acomptes aux associations sportives</p> <p><u>Rapporteur : Karl OLIVE, VP Politique sportive et développement numérique</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d'acomptes sur subventions 2017, à hauteur de 25 % du montant attribué au budget primitif 2016 aux associations précitées,</p> <p>AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>124 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>2 abstentions (FAVROU P., LEBRET D.)</p> <p>1 n'a pas pris part au vote (NPPV) (DEVEZE F.)</p>

<p>CC_16_12_15_44</p>	<p>Versement d'acomptes sur subventions – exercice 2017</p> <p><u>Rapporteur : Dominique PIERRET, VP Finances - contrôle de gestion</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>ATTRIBUE les acomptes de subventions suivants, sur l'exercice 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Espacéo : 372 586,63€ ✓ Budget annexe régie à autonomie financière activités culturelles : 130 000,00 € <p>PRECISE que les crédits seront inscrits au projet de Budget primitif 2017 du budget principal aux chapitres concernés.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>123 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FAVROU P., VINAY A.M., LEMARIE L., JOSSEAUME D.)</p>
<p>CC_16_12_15_45</p>	<p>Harmonisation de la tarification et des contrats de gestion des aires intercommunales d'accueil des gens du voyage</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Michel VOYER, VP Habitat, politique du logement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE l'harmonisation des redevances pour stationnement des aires d'accueil de Buchelay, Gargenville, Aubergenville, Limay, Les Mureaux et Conflans-Sainte-Honorine, pour un montant de 5 € par jour par emplacement de 2 places et de 6,5 € par jour par emplacement de 3 places, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;</p> <p>AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>115 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>4 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N.)</p> <p>8 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (OLIVE K., VOYER J.M., DUMOULIN C., JEANNE S., PONS M., RIBAUT H., VIGNIER M., JOSSEAUME D.)</p>
<p>CC_16_12_15_46</p>	<p>Elaboration du PLU de Vert : débat sur les orientations générales du PADD</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de VERT,</p> <p>DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération qui sera transmise au Préfet.</p>	<p>Les Conseillers prennent acte.</p>

<p>CC_16_12_15_47</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU d'Arnouville-lès-Mantes</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU d'Arnouville-les-Mantes tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 01/01/2016,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune d'Arnouville-les-Mantes tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie d'Arnouville-les-Mantes,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune d'Arnouville-les-Mantes sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>117 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (RIBAUT H., JOSSEAUME D.)</p>
-----------------------	--	---

<p>CC_16_12_15_48</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Breuil-Bois-Robert</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de Breuil-Bois-Robert tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 01/01/2016,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de Breuil-Bois-Robert tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de Breuil-Bois-Robert,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de Breuil-Bois-Robert sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>111 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>8 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (TAUTOU P., ROULOT E., OLIVE K., BOUDET M., CHAMPAGNE S., CHARMEL L., DAFF A. LE BIHAN P.)</p>
<p>CC_16_12_15_49</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Buchelay</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de BUCHELAY tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune BUCHELAY tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de BUCHELAY,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de BUCHELAY sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>112 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (TAUTOU P., OLIVE K., BOUDET M., PERRAULT P., PASCAL P., JOSSEAUME D., GAMRAOUI-AMAR K.)</p>

<p>CC_16_12_15_50</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Fontenay-Mauvoisin</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de FONTENAY-MAUVOISIN tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de FONTENAY-MAUVOISIN tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de FONTENAY-MAUVOISIN,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de FONTENAY-MAUVOISIN sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>116 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DUMOULIN P.Y., DAFF A., HANON M.)</p>
<p>CC_16_12_15_51</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Fontenay-Saint-Père</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de Fontenay-Saint-Père tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de Fontenay-Saint-Père tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de Fontenay-Saint-Père,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de Fontenay-Saint-Père sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>119 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)</p>

<p>CC_16_12_15_52</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de La Falaise</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de La Falaise tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de La Falaise tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de La Falaise,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de La Falaise sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>115 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (HAMARD P., DESSAIGNES P.C., JEANNE S., PERRAULT P.)</p>
<p>CC_16_12_15_53</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Guernes</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de GUERNES tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de GUERNES tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de GUERNES,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de GUERNES sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>115 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (MONTANGERAND T., PERRAULT P., RIPART J.M., SORNAY E.)</p>

<p>CC_16_12_15_54</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Rosny-sur-Seine</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de ROSNY-SUR-SEINE tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de ROSNY-SUR-SEINE tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de ROSNY-SUR-SEINE,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de ROSNY-SUR-SEINE sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>116 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>9 abstentions (LE BIHAN P., SENE E G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (HAMARD P., JOSSEAUME D.)</p>
<p>CC_16_12_15_55</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Sailly</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de Sailly tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de Sailly tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de Sailly,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de Sailly sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>117 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENE E G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOQUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DI BERNARDO M., FRANCOIS DAINVILLE H.)</p>

<p>CC_16_12_15_56</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Soindres</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de SOINDRES tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de SOINDRES tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de SOINDRES,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de SOINDRES sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>115 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DI BERNARDO M., LE BIHAN P., JEANNE S., MAUREY D.)</p>
<p>CC_16_12_15_57</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU du Tertre-Saint-Denis</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de TERTRE-SAINT-DENIS tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de TERTRE-SAINT-DENIS tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de TERTRE-SAINT-DENIS,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de TERTRE-SAINT-DENIS sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>117 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (DI BERNARDO M., MEMISOGLU E.)</p>

<p>CC_16_12_15_58</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Chapet</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de CHAPET tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de CHAPET tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de CHAPET,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de CHAPET sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>114 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>9 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., FOUQUES M.T.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (LE BIHAN P., VINAY A.M., TASSET Y., LEMARIE L.)</p>
<p>CC_16_12_15_59</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n°1 du PLU d'Epône</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation de la révision allégée n°1 du PLU d'Epône tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune d'Epône tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie d'Epône,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune d'Epône sera communiqué à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU afin d'en préparer l'examen conjoint.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>117 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FRANCOIS DAINVILLE H., MARTINEZ P.)</p>

<p>CC_16_12_15_60</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU d'Evecquemont</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU d'EVECQUEMONT tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 01/01/2016 ;</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune d'EVECQUEMONT tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie d'EVECQUEMONT,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune d'EVECQUEMONT sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>88 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>36 abstentions (PRIMAS S., BÉDIER P., BROSSE L., OLIVE K., ARENOU C., BELHOMME D., HONORÉ M., GRIS J.L., PIERRET D., ZAMMIT-POPESCU C., SANTINI J.L., DUMOULIN P.Y., DELRIEU C., ANCELOT S., BOUREILLE S., COGNET R., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., HANON M., MEMISOGLU E., MEUNIER P., MONNIER G., MONTANGERAND T., MORILLON A., MOUDNIB K., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., PASCAL P., De PORTES S., POURCHE F., PRELOT C., REBREYEND M.C., SIMON J., SORNAY E.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FRANCOIS DAINVILLE H., COSTE N., MAUREY D.)</p>
<p>CC_16_12_15_61</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Guerville</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de Guerville tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de Guerville tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de Guerville,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de Guerville sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>117 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>8 abstentions (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (HAMARD P., LEBRET D.)</p>

<p>CC_16_12_15_62</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU d'Hardricourt</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU d'HARDRICOURT tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune d'HARDRICOURT tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie d'HARDRICOURT,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune d'HARDRICOURT sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>113 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>10 abstentions (HAMARD P., SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., VIGNIER M.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BÉDIER P., ROULOT E., BOURE D., DANFAKHA P.W.)</p>
<p>CC_16_12_15_63</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Jambville</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de JAMBVILLE tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de JAMBVILLE tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de JAMBVILLE,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de JAMBVILLE sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>114 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>10 abstentions (SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., TASSET Y., RIBAUT H.)</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (SANTINI J.L., ANCELOT S., MARTINEZ P.)</p>

<p>CC_16_12_15_64</p>	<p>Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Lainville-en-Vexin</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du bilan de concertation du PLU de LAINVILLE-EN-VEXIN tel qu'il a été exposé,</p> <p>DECIDE d'arrêter le projet d'élaboration de PLU de la commune de LAINVILLE-EN-VEXIN tel qu'il est annexé à la présente délibération,</p> <p>DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire en application des dispositions de l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie de LAINVILLE-EN-VEXIN,</p> <p>PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier de l'enquête publique.</p> <p>PRECISE que le dossier d'arrêt de projet de PLU de la commune de LAINVILLE-EN-VEXIN sera communiqué pour avis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'ensemble des personnes publiques associées et consultées à la procédure du PLU, - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande. 	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>107 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>18 abstentions (BÉDIER P., ARENOU C., GARAY F., BISCHEROUR A., DANFAKHA P.W., DIOP D., SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., PASCAL P., RIPART J.M., SORNAY E., TURPIN D.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (FERRAND P., MOUDNIB K.)</p>
<p>CC_16_12_15_65</p>	<p>Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée AH 553 sise 7, rue Castor à Mantes-la-Jolie</p> <p><u>Rapporteur : Dominique BELHOMME, CD Action foncière et sécurité</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée AH 553, sise 7 rue Castor à Mantes-la-Jolie appartenant à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,</p> <p>PRONONCE le déclassement de la parcelle cadastrée AH 553, sise 7 rue Castor à Mantes-la-Jolie, et l'incorpore dans le domaine privé de la Communauté urbaine</p> <p>AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,</p> <p>AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires au transfert du bien immeuble, objet de la cession, à la Communauté urbaine suite à la fusion de la CAMY et ce par le biais d'une publication au fichier immobilier conformément aux conditions prévues en matière de publicité foncière.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>117 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>1 abstention (BOUDET M.)</p> <p>7 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BÉDIER P., DANFAKHA P.W., FRANCOIS DAINVILLE H., PRELOT C., REBREYEND M.C., RIPART J.M., LEMARIE L.)</p>

<p>CC_16_12_15_66</p>	<p>Approbation d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la commune de Limay et la société Bouygues immobilier</p> <p><u>Rapporteur : Suzanne JAUNET, VP Urbanisme</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention de Projet Urbain Partenarial avec la société Bouygues Immobilier et la commune de Limay</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention, et tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>115 voix pour</p> <p>4 voix contre (SENEE G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N.)</p> <p>3 abstentions (MARTINEZ P., MAUREY D., POYER P.)</p> <p>5 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (SANTINI J.L., ANCELOT S., BEGUIN G., PONS M., RIPART J.M.)</p>
<p>CC_16_12_15_67</p>	<p>Prolongation de la déclaration d'utilité publique au profit de l'EPFIF, pour la zone d'aménagement concerté « nouvelle centralité »</p> <p><u>Rapporteur : Dominique BELHOMME, CD Action foncière et sécurité</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE de la demande de prolongation de 5 ans de la déclaration d'utilité publique au profit de l'EPFIF pour la mise en œuvre de la zone d'aménagement concerté « Nouvelle Centralité » dont l'EPAMSA est aménageur.</p>	<p>Les Conseillers ont pris acte.</p>
<p>CC_16_12_15_68</p>	<p>Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du SIVATRU (syndicat intercommunal de valorisation et de traitement des résidus urbains)</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DESIGNE les 16 représentants titulaires et les 16 représentants suppléants de la Communauté Urbaine au sein du SIVATRU.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>119 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>6 abstentions (CRESPO J., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C., FOUQUES M.T.)</p> <p>2 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BEGUIN G., MAUREY D.)</p>
<p>CC_16_12_15_69</p>	<p>Avis sur l'adhésion du SIVOM Maisons-Mesnil au SMSO (syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise)</p> <p><u>Rapporteur : Eric ROULOT, VP Développement durable, environnement et espace aquatique</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DONNE un avis favorable sur l'adhésion du SIVOM Maisons-Mesnil au SMSO.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>124 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>3 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BÉDIER P., EL ABDI A., GAILLARD P.)</p>

<p>CC_16_12_15_70</p>	<p>Approbation des nouveaux statuts du SIARH (syndicat intercommunal d'assainissement de la région de l'Hautil) et désignation d'un nouveau représentant titulaire de la Communauté urbaine</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les nouveaux statuts du SIARH,</p> <p>DESIGNE le délégué titulaire suivant (en remplacement de Mme Janine DE LA VAUZELLE) : Michel PONS</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>124 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>6 abstentions (BOUDET M., VINAY A.M., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)</p>
<p>CC_16_12_15_71</p>	<p>Charte d'utilisation des ressources des systèmes d'information de la Communauté urbaine</p> <p><u>Rapporteur : Karl OLIVE, VP Politique sportive et développement numérique</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la Charte d'utilisation des ressources des Systèmes d'Information de GPS&O</p> <p>DONNE POUVOIR au Président pour mettre en œuvre ladite charte.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>114 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>9 abstentions (FERRAND P., SENEÉ G., SAINT-AMAUX S., OUTREMAN A., COSTE N., (CRESPO J., FUHRER-MOGUEROU M., GENEIX M., MORIN L., NAUTH C.)</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (ROULOT E., BOURE D., BOUREILLE S., VIALAY M.)</p>
<p>CC_16_12_15_72</p>	<p>Détermination du lieu de tenue de la séance du conseil communautaire de février 2017</p> <p><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU – Président</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>DECIDE que la séance du Conseil communautaire du 2 février 2017 se tiendra à la salle des fêtes de Gargenville.</p>	<p>Adoptée à la majorité</p> <p>122 voix pour</p> <p>1 voix contre (HANON M.)</p> <p>0 abstentions</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (LEBOUC M., SALL R., BEGUIN G., FRANCCART J.L.)</p>
<p>CC_16_12_15_73</p>	<p>Délégation de service public du service d'eau potable de la commune de Brueil en Vexin : avenant n°4</p> <p><u>Rapporteur : Jean-Luc SANTINI, VP Politique de l'eau et assainissement</u></p> <p>Le Conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la prolongation de douze (12) mois supplémentaires de la durée d'exécution de la délégation de service public pour le contrat d'affermage pour le service d'eau potable de la commune de Brueil en Vexin avec la SFDE, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.</p> <p>AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 à la Délégation de Service Public d'eau potable de la commune de Brueil en Vexin avec la SFDE, ayant pour objet de prolonger le contrat susvisé.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>123 voix pour</p> <p>0 voix contre</p> <p>0 abstentions</p> <p>4 n'ont pas pris part au vote (NPPV) (BOUDET M., DANFAKHA P.W., CHARME L., DAFF A.)</p>

La fin de la séance est prononcée à 00h05.

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Pôle des assemblées.

Compte-rendu affiché le 22 décembre 2016.